

CHARGÉ AFFAIRES BTP

Fiche FAST n° **04-12-15** | (03/12/2015)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Cadre de l'entreprise, sa mission est polyvalente : technique, financière, juridique et commerciale ; il doit avoir une connaissance parfaite du monde du BTP.

A l'écoute des besoins du marché, prospecte et fidélise une clientèle dans un secteur d'activité ou sur une zone géographique précise, sous la responsabilité d'un chef d'agence, d'un responsable de secteur ou d'un directeur régional ; s'il exerce dans une PME, seconde le chef d'entreprise sur l'ensemble de la clientèle et des projets ;

Il est également chargé de se tenir informé des appels d'offres, les réceptionne, vérifie leur faisabilité en tenant compte des moyens de l'entreprise, de son plan de charge, des normes et des réglementations en vigueur ; il analyse le cahier des charges .

Recueille et analyse les besoins d'un client pour un projet de bâtiment, apporte une réponse commerciale, après analyse technique et financière de sa demande.

Est responsable de la relation commerciale avec le client, de l'étude technique, de l'organisation et du suivi des chantiers dont il assure le suivi administratif et financier;

Selon l'importance du chantier et l'organisation de l'entreprise, réalise lui-même les études ou les confie au bureau d'études ; réalise ou coordonne les études techniques (définition des méthodes), et les études de prix, pour proposer la meilleure offre, rédige le contrat et procède à la mise au point du dossier marché ; il transmet l'offre au client, selon les directives globales édictées par la direction générale, ou par son responsable hiérarchique direct auquel il rend compte.

Le contrat une fois signé, assure le transfert du dossier aux équipes travaux chargées de la production ; suit le projet dans sa réalisation avec le conducteur de travaux ou le chef de chantier, jusqu'à la réception de l'ouvrage (dans les grandes entreprises).

Dans les PME, est responsable de l'organisation, de la réalisation technique des travaux; en assure le suivi administratif et financier, coordonne les acteurs de la construction, gère les différents intervenants lors de la mise en place du chantier (les sous-traitants, le bureau d'étude, le client, les fournisseurs) ; est présent sur le terrain ; Il peut s'occuper de l'achat de matériel et parfois de l'encadrement des ouvriers.

Gère le chantier dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et de la démarche

qualité et assure le suivi des travaux jusqu'à la réception des ouvrages. Il doit assurer un compte rendu permanent de l'avancement et de la gestion de l'économie de son chantier auprès de sa hiérarchie.

Intervient sur plusieurs chantiers de travaux neufs de bâtiment, réhabilitation, rénovation, et restauration que son entreprise doit réaliser en lots séparés, en entreprise générale ou en groupement.

Réceptionne les travaux, clôture et réalise le bilan, et en rend compte à son responsable ou chef d'entreprise.

Son activité se déroule au bureau, sur les chantiers et en visite à l'extérieur de l'entreprise. Le travail impose des horaires variables et une grande disponibilité.

Il effectue donc de nombreux déplacements routiers pour se rendre sur les différents sites ; peut se déplacer à l'étranger.

Son rôle exige qu'il soit un bon communicant, et qu'il ait une aisance naturelle dans les relations sociales.

Il doit avoir une forte capacité d'adaptation et de réactivité (pour chaque chantier, chaque client et leurs requêtes).

Il doit être organisé et rigoureux pour achever chaque étape du projet avec succès ; il doit également assurer un suivi régulier de tous ses clients.

Exigences

- Charge Mentale
- Capacité Réflexion /Analyse
- Conduite : VUL ; PL ; Engins ; PEMP : Conduite VL
- Contact Clientèle
- Déplacement à l'étranger
- Esprit Sécurité
- Grand Déplacement : Découché : Grand Déplacement
- Horaire de travail :travail posté ; 3x8h, 2x8h ; travail de Nuit > 270 h/an ; Astreinte ; Heure Supplémentaire ; Dépassement Horaire : Horaire Travail : dépassement d'horaires
- Multiplicité Lieux Travail : (suivi de plusieurs chantiers)
- Sens Responsabilités
- Travail en Equipe

Accident du travail

- Risque routier
- Chute Plain-Pied
- Chute Hauteur
- Renversement par engin/véhicule

Nuisances

- Risque Psychosocial (RPS) / Stress: délais d'exécution des chantiers; usage du téléphone mobile et de la messagerie, pression des clients, des fournisseurs, de la hiérarchie; horaires, urgences, interruptions intempestives, aléas de chantier, etc...; responsabilité: organisationnelle, technique et humaine

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles